C. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société ESR S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui :

— expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;

— expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;

— indique que la norme IAS 19 révisée de l'IASB, non encore adoptée dans l'Union européenne et non compatible avec le référentiel en vigueur à la date de clôture du semestre, a été appliquée par anticipation au 30 juin 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 25 octobre 2005.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit, département de KPMG S.A. : GUILLAUME LIVET, Associé ;

Tuillet Associés : MICHEL DUPIN, Associé.

99691

EULER HERMES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 330 914,88 €.
Siège social : 1-3-5, rue Euler, 75008 Paris.
552 040 594 R.C.S. Paris.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2005 (incluant les variations de provisions de primes).

(En milliers d'euros.)

Zone géographique	Chiffre d'affaires 03/05 premier trimestre	Chiffre d'affaires 06/05 deuxième trimestre	Chiffre d'affaires 09/05 troisième trimestre	Chiffre d'affaires au 30/09/05 cumulé	CA au 30/09/04 (1)	Evolution	Devise	Cours moyen T1-T3 2005	Cours moyen T1-T3 2004	Evolution	Chiffre d'affaires au 30/09/04 pro forma (2)	Evolution pro forma
France	92 988	96 697	87 539	277 224	267 282	3,7 %	EUR				267 283	3,7 %
Royaume-Uni	53 588	55 676	52 630	161 894	152 317	6,3 %	GBP	0,6836	0,6727	1,6 %	155 682	4,0 %
Belgique	20 031	17 145	18 234	55 410	54 372	1,9 %	EUR				50 862	8,9 %
Pays-Bas	11 284	11 670	11 213	34 167	30 156	13,3 %	EUR				30 156	13,3 %
Etats-Unis	30 050	31 926	32 308	94 284	78 368	20,3 %	USD	1,2552	1,2209	2,8 %	77 475	21,7 %
Italie	56 072	54 977	49 402	160 451	154 541	3,8 %	EUR				154 541	3,8 %
Scandinavie	10 004	9 777	9 984	29 765	28 381	4,9 %	SEK	9,2383	9,1652	0,8 %	27 829	7,0 %
Allemagne	172 473	183 307	171 701	527 481	510 275	3,4 %	EUR				510 275	3,4 %
Total principaux pays	446 490	461 175	433 011	1 340 676	1 275 692	5,1 %					1 274 103	5,2 %
Total nouveaux marchés	31 499	35 773	42 715	109 987	79 612	38,2 %					78 400	40,3 %
Total Euler Hermes	477 989	496 948	475 726	1 450 663	1 355 304	7,0 %					1 352 503	7,3 %

(1) Chiffres historiques réclassés par zone géographique.

(2) Chiffres pro forma corrigés des effets de change et du périmètre de consolidation : le chiffre d'affaires consolidé réalisé par Euler Hermes est calculé avec les parités de change moyennes observées pour chaque devise au cours des 9 premiers mois de 2005.

05466

EURALTECH

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 28 928 964,09 €.
Siège social : 5, rue Maryse Bastié, Z.I. de Saint-Guénault, Courcouronnes, 91031 Evry Cedex.
352 919 054 R.C.S. Evry.

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2005 (hors taxes).

(En millions d'euros.)

	2005	2004
Premier trimestre	31,6	31,2
Deuxième trimestre	32,4	39,4
Troisième trimestre	35,8	33,2
Quatrième trimestre		45,4
Total	99,8	(*) 149,2

(*) Le chiffre d'affaires 2004 audité ressort à 148,3 M€, soit un chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2004 réalisé de 44,5 M€.

05382